



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018

### Etaient présents

Daniel BUCHWALDER  
Michel GANZER  
Françoise PAICHEUR  
Maryline CHALOT  
Catherine BLAISE  
Laurence DI-VANNI  
Jean-Marc ROBERT  
Mathieu GAGLIARDI  
Jean FORESTI  
Christine STEINBACH  
Madeleine MAUFFREY  
Catherine JACQUOT  
Lysiane MABIRE  
Jocelyne SMANIOTTO  
Magali MEINIER  
Maryse SARRON  
Jean-Luc MIESKE  
Béatrice ROCH  
Serge BEE  
Sylvie WERNY  
Denis TISSERAND  
Jean-Pierre TREMBLIN

### Etaient excusés ayant donné procuration

Jean-Claude PERROT a  
donné procuration à Jean-  
Marc ROBERT  
Michel LANOIX a donné  
procuration à Catherine  
BLAISE  
Brigitte ALZINGRE a donné  
procuration à Laurence DI-  
VANNI  
Eric LANUSSE-CAZALE a  
donné procuration à Michel  
GANZER  
Nicolas PIERGUIDI a donné  
procuration à Françoise  
PAICHEUR  
Gérard MANCHEC a donné  
procuration à Mathieu  
GAGLIARDI  
Christian TOITOT a donné  
procuration à Serge BEE

### Assistaient à la séance

Samuel BUHLER  
Directeur Général des  
Services  
Catherine TORNARE  
Secrétariat du Maire et de  
l'Assemblée

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

**M. BUCHWALDER** informe le Conseil Municipal que, suite à la démission de M. Alain SAVORGNANO, de son mandat de Conseiller Municipal à la date du 28 septembre 2018, M. Serge BEE siège au Conseil Municipal.

**M. BUCHWALDER** tient à rendre hommage à M. Alain SAVORGNANO. Il salue son dévouement au cours des 38 années consacrées à la vie de la Commune et précise que M. SAVORGNANO ne quitte pas les institutions municipales puisqu'il va être membre élargi du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire dans plusieurs commissions.

**M. BUCHWALDER** laisse la parole à M. Serge BEE qui remercie d'être accueilli au sein du Conseil Municipal.

**M. BUCHWALDER** effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

**Michel GANZER** est désigné **Secrétaire de Séance**.

➤ 1 question orale est annoncée par le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

### **M. TREMBLIN**

- Nouveau point sur la maison médicale

➤ 1 question orale est annoncée par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

**M. TISSERAND**

- Représentativité de l'opposition au sein du Centre Communal d'Action Sociale.  
Demande d'une nouvelle élection.

**INFORMATIONS**

**M. BUCHWALDER**

Informe le Conseil Municipal qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour de la séance.

Cette délibération déposée sur table, relative au versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés des intempéries dans l'Aude, a été transmise par mail le 18 octobre 2018 aux membres du Conseil Municipal.

**Mme CHALOT**

Permanences Salon d'Art

**Mme PAICHEUR**

Repas des Anciens

<b>1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018</b>
---

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.

**M. TISSERAND**

Revient sur la retranscription des réponses données aux questions orales.

*« L'explication retranscrite sur le procès-verbal n'est pas suffisante. Les réponses ne sont pas données aux questions. Ca me gêne vraiment pour l'élaboration d'un compte-rendu. Ca ne reflète pas la réalité du débat. Ca ne sert à rien de mettre si peu de commentaires. »*

**VOTE**

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)**

**5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)**

**MMES ROCH, WERNY, MM. BEE (+ 1 PROCURATION), TISSERAND**

**2 – COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22 avril 2014 installant les commissions municipales et les délibérations en date du 29 septembre 2015, 1<sup>er</sup> mars 2016 et 13 mars 2018 modifiant le tableau des commissions.

Suite à la démission de M. Alain SAVORGNANO, Conseiller Municipal, il convient de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Commission Personnel
- Commission Développement Economique
- Commission Urbanisme
- Commission Environnement-Cadre de Vie
- Commission Vie Associative-Animation
- Commission Jeunesse
- Commission Bâtiments-Patrimoine

**Composition actuelle des Commissions Personnel – Développement Economique – Urbanisme Environnement/Cadre de Vie - Vie Associative/Animation – Jeunesse – Bâtiments/Patrimoine**

<b>COMMISSION PERSONNEL</b>				
<b>Responsable – Daniel BUCHWALDER</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Françoise PAICHEUR	Alain SAVORGNANO			
Lysiane MABIRE	Jean-Pierre TREMBLIN			
Jocelyne SMANIOTTO				
Jean FORESTI				

<b>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>				
<b>Responsable – Michel GANZER</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Maryse SARRON	Christian TOITOT	Nicolas DEY	Serge BEE	Haoues REBBAH
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Christine GUEY		
Laurence DI-VANNI				
Président de l'Association Seloncourtoise du Commerce et de l'Artisanat : Pierre FIORESE				

<b>COMMISSION URBANISME</b>				
<b>Responsable – Michel GANZER</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Jean-Marc ROBERT	Christian TOITOT	Romuald GADET	Nicolas POURRET	
Madeleine MAUFFREY	Jean-Pierre TREMBLIN	Régis ARNOLD		
Brigitte ALZINGRE				

<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE</b>				
<b>Responsable – Jean-Claude PERROT</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Christine STEINBACH	Alain SAVORGNANO	Jean-Marc BRUOT	Gilbert VALDES	Didier FERGANI
Jean-Luc MIESKE	Jean-Pierre TREMBLIN	Jacques RUEFF		
Brigitte ALZINGRE				
ONF – SHNPM – BRETON Rolland – CORBET François – WILLEMIN Pierre				
Président de l'Association QUALITE DE VIE A SELONCOURT : Philippe VOISARD				

<b>COMMISSION VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION</b>				
<b>Responsable – Catherine BLAISE</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Michel LANOIX	Béatrice ROCH	Brayan MABIRE	Serge BEE	Jacky PARRAVICINI
Jean FORESTI	Jean-Pierre TREMBLIN	Murielle MARMIER		
Maryse SARRON				
Président du Comité de Coordination des sociétés locales : Jean-François FROSSARD				

<b>COMMISSION JEUNESSE</b>				
<b>Responsable – Laurence DI-VANNI</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Michel LANOIX	Sylvie WERNY	Clément GIRARD	Jean-Pierre GEHIN	
Magali MEINIER	Jean-Pierre TREMBLIN	Sophie DEE		
Nicolas PIERGUIDI				

COMMISSION BATIMENTS/PATRIMOINE				
Responsable – Mathieu GAGLIARDI				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Jean FORESTI	Christian TOITOT	Frédérique MARMIER	Nicolas POURET	
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Jean-Paul BERCOT		
Gérard MANCHEC				

M. BUCHWALDER propose au Conseil Municipal la composition suivante :

COMMISSION PERSONNEL				
Responsable – Daniel BUCHWALDER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Françoise PAICHEUR	<b>Serge BEE</b>			
Lysiane MABIRE	Jean-Pierre TREMBLIN			
Jocelyne SMANIOTTO				
Jean FORESTI				

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
Responsable – Michel GANZER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Maryse SARRON	<b>Serge BEE</b>	Nicolas DEY	<b>Alain SAVORGNANO</b>	Haoues REBBAH
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Christine GUEY		
Laurence DI-VANNI				
Président de l'Association Seloncourtoise du Commerce et de l'Artisanat : Pierre FIORESE				

COMMISSION URBANISME				
Responsable – Michel GANZER				
Elus Majorité	Elus Opposition	Elargissement Majorité	Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire	Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle
Jean-Marc ROBERT	Christian TOITOT	Romuald GADET	<b>Alain SAVORGNANO</b>	
Madeleine MAUFFREY	Jean-Pierre TREMBLIN	Régis ARNOLD		
Brigitte ALZINGRE				

<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE</b>				
<b>Responsable – Jean-Claude PERROT</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Christine STEINBACH	<b>Serge BEE</b>	Jean-Marc BRUOT	<b>Alain SAVORGNANO</b>	Didier FERGANI
Jean-Luc MIESKE	Jean-Pierre TREMBLIN	Jacques RUEFF		
Brigitte ALZINGRE				
ONF – SHNPM – BRETON Rolland – CORBET François – WILLEMIN Pierre				
Président de l'Association QUALITE DE VIE A SELONCOURT : Philippe VOISARD				

<b>COMMISSION VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION</b>				
<b>Responsable – Catherine BLAISE</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Michel LANOIX	Béatrice ROCH	Brayan MABIRE	<b>Michèle PATOIS</b>	Jacky PARRAVICINI
Jean FORESTI	Jean-Pierre TREMBLIN	Murielle MARMIER		
Maryse SARRON				
Président du Comité de Coordination des sociétés locales : Jean-François FROSSARD				

<b>COMMISSION JEUNESSE</b>				
<b>Responsable – Laurence DI-VANNI</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Michel LANOIX	Sylvie WERNY	Clément GIRARD	<b>Jacqueline TISSERAND</b>	
Magali MEINIER	Jean-Pierre TREMBLIN	Sophie DEE		
Nicolas PIERGUIDI				

<b>COMMISSION BATIMENTS/PATRIMOINE</b>				
<b>Responsable – Mathieu GAGLIARDI</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Jean FORESTI	<b>Sylvie WERNY</b>	Frédérique MARMIER	<b>Alain SAVORGNANO</b>	
Catherine JACQUOT	Jean-Pierre TREMBLIN	Jean-Paul BERCOT		
Gérard MANCHEC				

Vote à main levée.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

### 3 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

**M. BUCHWALDER** présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 - dépenses/recettes de fonctionnement - et donne la parole aux Adjoints pour l'investissement de leurs domaines respectifs.

**M. BUCHWALDER** invite l'assemblée à se reporter aux tableaux annexés au compte rendu de la Commission Finances du 10 octobre 2018.

Cf tableaux ci-dessous.

La Commission Finances, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

BS 2018	FONCTIONNEMENT		En valeur absolue	
<b>Dépenses</b>				
<b>Achats</b>				
60611	Eau			
60612	Electricité			<b>RAS</b>
60614	Gaz			
60622	Carburant		-3 000	
60631	Fournitures d'entretien		-2 000	
60632	Fournitures petit équipement		140	Reclassement animation ville
6064	Fournitures administratives		-1 000	
	Autres			<b>-5 860</b>
<b>Services extérieurs</b>				
611	Contrats et PS			
	Autres	1 200	1 200	Reclassement animation ville
6135	Location matériel		1 260	Loc.chariot élévateur + reclassement
61521	Entretien terrains			RAS
61522	Entretien bâtiments			
	Programmé			
	Courant			
	Régie			
	Contrats			
61521	Entretien voiries		-3 000	Signalisation
61551	Entretien véhicules		-2 000	
61558	Entretien autres biens mobiliers			
6182	Documentation			
6184	Formation			
6188	Autres frais divers (entrées piscine et divers)			
6226	Honoraires			
6228	Rémunérations diverses			
6232	Fêtes cérémonies			
6236	Catalogues imprimés			
	Centre culturel			
	Mairie		0	
6237	Communications municipales		300	Reclassement animation ville
6238	Frais divers publicité		700	Reliures Etat civil
6248	Transports divers			
6256/7	Missions-réceptions			
6262	frais téléphone			
6288	Autres services extérieurs (Versements associations)			
	Culture			
	Aide parentalité crèche		0	
	Autres charges externes			<b>-1 540</b>
<b>Impôts taxes</b>				
63512	Taxes foncières		0	
6355	Taxes s/véhicules		0	
637	SACEM	Culture	0	
		Jeunesse		<b>0 RAS</b>
<b>Frais de personnel</b>				
<b><u>Personnel extérieur</u></b>				
	Artistes		-5 589	
	Intervenants		-1 179	
	Stagiaires et divers		-1 640	-8 408
<b><u>Personnel titulaire</u></b>				
	Départ		-21 134	Logistique
	Recrutement		9 167	Crèche
	Variations horaires, ½ traitements		-6 149	
	Promotions, RI		5 081	
	Astreintes		-1 212	
	Indemnité compensatrice CSG		-2 691	
	Heures complémentaires		1 851	
	Autres variations		-2 912	-17 999
	Journées de carence maladie			
<b><u>Personnel non titulaire</u></b>				
	Remplacements	33942	44 802	Animation, RH, Logistique, Salle sport...
	Recrutement CSUI	10860		
	Autres		65	44 867
<b><u>Charges sociales</u></b>				
	Ecart sur salaires		13 157	Taux moyen BP * écart/salaires
	Ecart de taux		17 393	Salaires BS*écart taux BP 48,97% BS 49,82%
	Allocation chômage		-2 488	28 062
				<b>46 522</b>
				Evolution salaires/CA 2017 1.80%
<b>Autres charges externes</b>				
65541	Organismes de regroupement		-7 000	Gymnase des hautes Vignes
6574	Animation ville		-2 200	Reclassement
657	Subventions		0	<b>-9 200</b>
<b>Charges financières</b>				
66	Frais financiers	Intérêts	0	



		ICNE					
		Autres frais financiers	0		0	RAS	
		<b>Charges exceptionnelles et dotations</b>					
		67 Ravalements de façades	0				
		Mandat annulé	0				
		68 Dotations amortissements provisions	0		0	RAS	
		73925 FPIC	-14 990		-14 990	Notifié	
CA 2017	5 030 626	<b>Total dépenses</b>	<b>5 039 724</b>	<b>5 054 656</b>	<b>14 932</b>	<b>0.30% Vs CA 2017</b>	<b>0.48%</b>
					0		
		<b>Recettes de fonctionnement</b>					
		<b>Ventes, travaux P de S</b>					
		7022 Coupes de bois					
		7024 TVA sur coupes de bois	0				
		7025 Affouage	0				
		70311 Concessions cimetièrre et redevances funéraires	534			Ajustement / réalisé	
		70323 Redevance domaine public	0				
		7062 Animations					
		7066 Restauration scolaire et périscolaire	2 000			Ajustement / réalisé	
		Crèche	4 000			Ajustement / réalisé	
		7083 Locations diverses	1 100			Ajustement / réalisé	
		70878 Facturations diverses	0		7 634		
		<b>721 Travaux en régle</b>				0 RAS	
		<b>Impôts taxes</b>					
		731 Contributions directes	0			Notifié pour BP	
		7323 FNGIR-DCFTP	-12 047			Devait être figé !	
		7336 Autres impôts et taxes	200				
		7351 Taxe / électricité	0				
		7381 Droits de mutation	0		-11 847		
		<b>Péréquations</b>					
		74832 Fonds départemental de TP	0			Non notifié	
		74833 Etat compensation TP	0			Notifié	
		74834 Etat compensation FB	0				
		74835 Etat compensation TH	0		0		
		<b>Dotations</b>					
		7411 DGF	-44 901				
		74121 DSR	4 586				
		FCTVA Fonctionnement	0		-40 315	Nouveau dispositif	
		<b>Subventions participations</b>					
		747 Autres subventions participations					
		PMA DSC	1 674				
		CAF Aide parentalité	0				
		CEJ	730				
		Crèche	10 000				
		Autres			12 404		
		<b>75 Autres produits de gestion</b>	0		0		
		<b>76 Produits financiers</b>			0		
		<b>77 Produits exceptionnels</b>					
		Assurances	4 593			ajusté au réalisé	
		Autres			4 593		
		<b>69 Remboursements sur salaires et charges</b>					
		Maladies maternités	15 585				
		Autres			15 585		
CA 2017	5 666 749	<b>Total recettes</b>	<b>5 475 254</b>	<b>5 463 308</b>	<b>-11 946</b>	<b>-0.22% Vs CA 2017</b>	<b>-3.59%</b>
					0		
		<b>Excédent de fonct.</b>	<b>435 530</b>	<b>408 652</b>	<b>-26 878</b>		
					0		

**BS 2018**  
**INVESTISSEMENT DEPENSES**

		BP 2018	RAR	BS 2 018	DM	TOTAL
<b>BATIMENTS</b>	Travaux scolaires	95 100	1 200			96 300
	Bâtiments sportifs	4 000				4 000
	Batiments divers	156 600	46 735			203 335
	Travaux en régie	39 937				39 937
<u>Opérations</u>						
	Centre culturel	600 000	320 628			920 628
	Sécurité écoles		15 529			15 529
	Cellules commerciales	100 000				100 000
	Plateau médical		307 800	10 000		317 800
						0
<u>Travaux en régie</u>						0
		<b>995 637</b>	<b>691 892</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>1 697 529</b>
<b>VOIRIE</b>	Marché	233 000	195 982			428 982
	Feux Berne					0
	SYDED Rue Viette		26 628			26 628
	Eclairage public					0
	Enfouissement de lignes	10 000	10 500			20 500
	Signalisation	15 000	8 000			23 000
	Video protection	25 800				25 800
	Régie	25 000				25 000
<u>Opérations</u>	Cœur de ville	267 000	158 334			425 334
						0
<u>Travaux en régie</u>						0
		<b>575 800</b>	<b>399 444</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>975 244</b>
<b>MATERIEL</b>						
	Enseignement	7 270	391			7 661
	Informatique	20 000	20 024			40 024
	Matériel Ateliers Mairie	52 835	560			53 395
	Matériels divers	12 860	11 431			24 291
	Véhicules	26 000				26 000
		<b>118 965</b>	<b>32 406</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151 371</b>
<b>CULTURE</b>		<b>10 000</b>	<b>590</b>			<b>10 590</b>
<b>SPORTS-VIE ASSOCIATIVE</b>		<b>9 151</b>	<b>1 700</b>			<b>10 851</b>
<b>JEUNESSE VIE DES QUARTIERS</b>						
	Jeux		4 472			4 472
	Autre matériel	10 000	1 312			11 312
		<b>10 000</b>	<b>5 784</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 784</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>						
	Forêt	15 500	9 989			25 489
	Falaise Berne	17 000				17 000
	Toilettes panse	15 000				15 000
	Illuminations Noël		4 212			4 212
	Mobilier urbain		8 000			8 000
	création verger		5 000			5 000
	Autres	2 000				2 000
	Régie	13 000				13 000
<u>Opération</u>	Panse-Pumptrack		190 687	47 300		237 987
		<b>62 500</b>	<b>217 888</b>	<b>47 300</b>	<b>0</b>	<b>327 688</b>
<b>URBANISME</b>						
	Réserve foncière	20 000	55 902	-10 000		65 902
	Acquisition bâtiment Cardot		35 000	2 000		37 000
	Cimetière	20 000				20 000
	PLU	1 000	6 500	815		8 315
<u>Opération</u>						0
		<b>41 000</b>	<b>97 402</b>	<b>-7 185</b>	<b>0</b>	<b>131 217</b>
<b>AUTRES</b>						
	Taxe d'aménagement (ex TLE)	13 315				13 315
	Dettes en capital	155 105				155 105
	FISAC		20 040			20 040
		<b>168 420</b>	<b>20 040</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>188 460</b>
		<b>1 991 473</b>	<b>1 467 146</b>	<b>50 115</b>	<b>0</b>	<b>3 508 734</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES  
BS 2018**

	<b>BP 2018</b>	<b>RAR</b>	<b>BS 2 018</b>	<b>DM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FCTVA</b>	174 000				174 000
<b>Taxe d'aménagement (TLE)</b>	30 000				30 000
<b>Amortissements</b>	221 714				221 714
<b>Cessions</b>	101 737		-12 744		88 993
					0
	<b>527 451</b>	<b>0</b>	<b>-12 744</b>	<b>0</b>	<b>514 707</b>
<b>SUBVENTIONS SUR TRAVAUX</b>					
Subventions courantes	10 000				10 000
Subventions sur opérations					
Centre culturel PMA Etat Dept.	432 786	125 517	25 000		583 303
Cœur de ville PMA Etat	70 000				70 000
Pumptrack			28 569		28 569
	<b>512 786</b>	<b>125 517</b>	<b>53 569</b>	<b>0</b>	<b>691 872</b>
	<b>1 040 237</b>	<b>125 517</b>	<b>40 825</b>	<b>0</b>	<b>1 206 579</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	<b>-951 236</b>	<b>-1 341 629</b>	<b>-9 290</b>	<b>0</b>	<b>-2 302 155</b>
<b>EMPRUNT</b>	<b>515 706</b>	<b>565 617</b>	<b>-192 187</b>		<b>889 136</b>
<b>REPRISE EXCEDENT 2017</b>			<b>1 004 367</b>		<b>1 004 367</b>
<b>EXCEDENT 2018</b>	<b>435 530</b>		<b>-26 878</b>		<b>408 652</b>
	<b>0</b>	<b>-776 012</b>	<b>776 012</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	5 054 656
excédent disponible pour l'investissement	408 652
	5 463 308

RECETTES	MONTANT
TOTAL RECETTES	5 463 308
	5 463 308

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	MONTANT
BATIMENTS	1 697 529
VOIRIE	975 244
MATERIEL	151 371
CULTURE	10 590
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	10 851
JEUNESSE	15 784
URBANISME	131 217
ENVIRONNEMENT	327 688
AUTRES	188 460
	3 508 734

RECETTES	MONTANT
autofinancement	408 652
REPORT RESULTAT 2017	1 004 367
SUBVENTIONS	10 000
RECETTES DIVERSES	514 707
SUBVENTIONS OPERATIONS	681 872
EMPRUNT	889 136
	3 508 734

**M. BUCHWALDER** ouvre le débat.

**M. TISSERAND** intervient au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

« Le groupe SDS n'a pas voté pour le budget primitif et pour ce budget supplémentaire, nous nous abstenons encore une fois.

Comme dans tout budget supplémentaire, nous y voyons apparaître les ajustements d'usages et les efforts réalisés par les services comme par exemple -3000€ de frais de carburant, -2000€ de fournitures d'entretien, -1000€ de fournitures administratives.

Les plus grosses variations se retrouvent, comme toujours, au niveau des frais de personnels qui, malgré quelques moins, se terminent par une augmentation de plus de 46 000€ de charge de rémunération. La somme est conséquente mais ne représente que 1.5% de la rubrique considérée. On notera deux points au sujet des frais de personnel :

1. La création d'un poste pour assurer le périscolaire réclamé, ici même, par les parents d'élèves.
2. La dépense en assurance de 95 200€ est, cette année, compensée à hauteur de 75 000€, en recettes de fonctionnement, ligne 6419. Cette dépense était intégralement remboursée au CA 2017. Étant donnée la variabilité des risques assurés, il nous semble dangereux de se priver de cette couverture comme vous allez le proposer.

Côté recettes de fonctionnement, comme vous, nous déplorons la promesse non tenue par le gouvernement concernant la FNGIR et la nouvelle baisse de près de 45000€ de la DGF.

*De ce côté-là, le message est clair, il faut investir intelligemment, dans le durable et s'armer pour des jours encore plus difficiles.*

*Nous n'y sommes pas encore préparés.*

*Par exemple, à l'investissement déjà conséquent pour le plateau médical, il faut ajouter encore 10 000€ pour une simple douche. Nous nous étonnons que l'architecte n'ait pas prévu un tel équipement. Avez-vous déjà reçu des devis ? Je doute qu'un père de famille paierait 10 000€ pour une simple douche.*

*Pour l'instant, nous construisons des équipements qui, certes, font l'unanimité mais qui généreront des frais d'entretien, nous investissons pour réparer les erreurs d'antan et nous vendons notre patrimoine pour tenter de rester dans une fourchette d'excédent de fonctionnement conforme aux années précédentes. Cette solution n'est pas pérenne et nous voyons que la marge de manœuvre se réduit chaque année.*

*Nous sommes certains que maintenant, tout le monde aura remarqué les changements et les contraintes qu'il faudra gérer à l'avenir.*

*Nous nous abstenons donc sur ce budget supplémentaire. »*

#### **M. BUCHWALDER**

➤ Installation d'une douche dans le plateau médical.

Précise que la demande émane du médecin qui va s'installer. Le coût de l'installation sera plus élevé car elle n'était pas prévue à l'origine (travaux sur réseaux). Une somme estimative de 10 000 € a été inscrite au budget dans l'attente des devis, non encore reçus.

Ajoute que cette somme englobe également le coût de restauration d'une barrière installée côté école Louise Michel et d'autres petits travaux.

#### **M. GAGLIARDI**

Précise que cette somme ne sera peut-être pas dépensée entièrement.

#### **M. BUCHWALDER**

➤ Investissements

Ne voit pas comment on peut affronter les investissements futurs, entre autres les économies d'énergie, si l'on n'a pas d'excédent de fonctionnement.

#### **M. TISSERAND**

Répond que c'est tout un mécanisme qui aurait dû être enclenché beaucoup plus tôt pour pouvoir en bénéficier maintenant.

*« Ce qui est choquant, c'est que nous soyons obligés d'isoler la Stauberie alors que ça aurait dû l'être.*

*On investit maintenant pour des frais de fonctionnement qu'on a assumés depuis l'an 2000. »*

#### **M. BUCHWALDER**

Précise qu'il y a d'autres bâtiments non isolés : gymnase, écoles et mairie.

### **VOTE**

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)**

**5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)**

**MMES ROCH, WERNY, MM. BEE (+ 1 PROCURATION), TISSERAND**

**4 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il expose

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que, par délibération en date du 30 janvier 2018, la collectivité a décidé de mandater le Centre de Gestion du Doubs pour le lancement de la consultation ;
- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition suivante :

Courtier/Assureur **SOFAxis/CNP**

- Durée du contrat : **4 ans** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

**AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**

<b>Garanties</b>	<b>Franchises</b>	<b>Taux</b>
Décès	Sans	0,15 %
Accident ou maladie imputables au service et maladie professionnelle	5 jours fermes par arrêt	0,87 %
<b>TOTAL</b>		<b>1,02 %</b>

**AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL ET AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**

<b>Garanties</b>	<b>Franchises</b>	<b>Taux</b>
Accident du travail, maladies professionnelles, Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, maladie grave, paternité, adoption.	10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	1,10 %
<b>TOTAL</b>		<b>1,10 %</b>

En ce qui concerne les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, la commune assurera désormais elle-même les maladies ordinaires, les congés longue maladie et les congés longue durée.

Comme auparavant, elle assurera également les maternités.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

### **M. BUCHWALDER**

Précise que le personnel n'est pas directement concerné.

C'est uniquement la Ville qui se prémunit par une assurance pour faire face aux dépenses qu'elle est amenée à supporter en cas de maladie, en particulier les remboursements des maintiens de salaire. On peut souscrire cette assurance pour être remboursés d'une partie des frais.

Comme il est précisé dans le projet de délibération, il est proposé de ne pas renouveler, à partir de 2019, la couverture des risques maladie.

Rappelle que la cotisation pour 2018 s'élève à 95 000 €.

La proposition faite pour 2019 est encore plus élevée (cotisation de l'ordre de 100 000 €).

*« On vous propose d'être notre propre assureur pour le risque maladie et on garderait les couvertures prévues ici pour les décès, accidents du travail ou maladie imputable au service pour le personnel titulaire et non titulaire pour un coût estimé à environ 16 000 €. »*

### **M. TISSERAND**

Demande quelle est la proportion entre la 1<sup>ère</sup> catégorie (agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL) et la 2<sup>ème</sup> catégorie (agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL).

### **M. BUCHWALDER**

Répond que les agents faisant partie de la 2<sup>ème</sup> catégorie dépendent du régime général de la Sécurité Sociale. Ce sont les contractuels.

Communique les montants des salaires bruts 2018 inscrits au budget pour chacune des catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : 1 800 000 €
- 2<sup>ème</sup> catégorie : 206 000 €

### **M. TISSERAND**

Ajoute : *« Ce qui est gênant, c'est que dans une famille, on a poussé par exemple tous les salariés à s'assurer pour la santé car on s'est aperçu que les personnes ne s'assuraient pas, ne payaient pas, et ici, on fait exactement le contraire et ça me dérange parce qu'une assurance, c'est une assurance. Peut-on jouer avec une assurance ? Ça me perturbe un peu surtout qu'en 2017, le compte était équilibré. »*

### **M. BUCHWALDER**

Répond que le compte n'a jamais été équilibré. Sur les 3 dernières années, le déficit cumulé s'élève à 70 000 €.

### **M. BUCHWALDER** donne la parole à **M. BUHLER**

### **M. BUHLER**

Comprend le désarroi de M. TISSERAND.

Explique que, dans le compte administratif 2017, une recette de 94 000 € est inscrite. Cette somme n'englobe pas uniquement les remboursements de 2017. Il y a des paiements différés.

Le tableau présenté en Commission du Personnel le 10 octobre, présentait les chiffres des 3 dernières années.

*« Vous avez l'impression que c'est équilibré. En réalité, ça ne l'est pas puisque des paiements sont glissants. »*

### **M. TISSERAND**

Répond que le document présentant ces chiffres aurait dû être communiqué car il est difficile de juger sans ces informations.

**M. BUCHWALDER**

S'excuse pour le retard de transmission du compte rendu de la Commission du Personnel en date du 10 octobre.

Le document concerné est remis à MM.TISSERAND et TREMBLIN.

Communique les montants des cotisations pour les 3 dernières années :

2016 : 90 000 € - 2017 : 92 000 € - 2018 : 95 000 €- 2019 : 100 000€

**M. TISSERAND**

Répète que ce qui le gêne, c'est qu'on joue avec une assurance.

**M. BUCHWALDER**

Répond qu'on ne joue pas mais qu'on prend un risque mesuré. Il rappelle que, comme précisé lors de la Commission du Personnel, le contrat peut être dénoncé au bout d'un an moyennant un préavis de 6 mois. On peut toujours revenir en arrière.

**M. TISSERAND**

Ajoute que sur une longue maladie par exemple, la Ville sera obligée de payer un salarié et un deuxième salarié pour le remplacer.

**M. BUCHWALDER** donne la parole à **M. BUHLER**

**M. BUHLER**

Explique qu'au regard du tableau retraçant les 3 dernières années, la Commune est perdante, même avec des longues maladies notamment pour les années 2016 et 2017.

**M. TISSERAND**

Prend l'exemple de la Sécurité Sociale.

*« Si je fais le bilan global de ce que j'ai payé et de ce que mon employeur a payé pour moi pour la Sécurité Sociale, je suis largement perdant et pourtant, je suis pour le système de la Sécurité Sociale. A un moment donné, il faut quand même payer dans des caisses. C'est une histoire de moyenne. Je trouve que c'est risqué. Ce n'est pas dans le concept de la mutualisation des risques. »*

**M. BUCHWALDER**

Répond que, si les risques étaient mutualisés, on aurait une répartition entre les communes adhérentes au contrat de groupe.

Répète que le risque est mesuré.

*« On voit que statistiquement, au moins sur les 3 dernières années, on n'y aurait pas perdu. C'est pour cela qu'on propose ce type de contrat. »*

**M. TREMBLIN**

Demande si, en résumé, la Commune ne s'assure plus pour provisionner les salaires en cas d'arrêt de travail et si elle conserve le maintien de salaire pour ses employés.

**M. BUCHWALDER**

Répond que ce n'est pas tout à fait cela.

Précise que le maintien de salaire est bien conservé pour les employés.



Rappelle que si une personne absente est remplacée, la Commune paiera 2 personnes. Jusqu'à présent, la Commune était remboursée. Le risque est pris sur la maladie ordinaire, longue maladie et pas sur les accidents du travail et décès.

« On a approfondi, cherché des solutions. On arrivait à des délais de franchise de 30 jours, d'où la décision que nous vous demandons de prendre. »

#### VOTE

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)**

**5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)**

**MMES ROCH, WERNY, MM. BEE (+ 1 PROCURATION), TISSERAND**

### 5 – CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Mme PAICHEUR présente ce point.

Elle expose, qu'afin de remplir sa mission d'aide aux personnes les plus démunies et isolées, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite bénéficier des services d'un adjoint technique.

La Ville de Seloncourt propose la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe selon les conditions établies par la convention jointe.

S'agissant d'un établissement public administratif, cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux.

Elle est convenue à hauteur de 10 heures hebdomadaires pour une période de 3 ans à compter du 24 octobre 2018 et pourra être renouvelée selon les dispositions légales.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C, réunie le 16 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Mme PAICHEUR présente les interventions de l'agent au Centre Communal d'Action Sociale.

CCAS
<p><u>Transport</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des personnes âgées au club le mardi après-midi,</li><li>- Livraison des repas à domicile (remplacement),</li><li>- Déchetterie, courses pour les personnes âgées,</li><li>- Documents en perception.</li></ul>
<p><u>Soutien logistique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Banque alimentaire,</li><li>- Anniversaires des personnes âgées,</li><li>- Manifestations ponctuelles,</li><li>- Petites courses,</li></ul>
<p><u>Petits dépannages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déneigement</li><li>- Petits travaux à l'intérieur de la maison.</li></ul>
<p><u>Administratif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil téléphonique et physique,</li><li>- Numérisation de divers documents,</li><li>- Inscriptions allocation scolaire et bon de chauffage,</li><li>- Fabrication des bons,</li><li>- Photocopies.</li></ul>

**Mme PAICHEUR**

Rappelle la convention précédente établie pour une mise à disposition de 20 heures hebdomadaires. L'intervention de l'agent est ramenée à 10 heures hebdomadaires, en sachant que le nombre d'heures peut varier d'une semaine à l'autre à hauteur de 10 heures.

**VOTE**

**POUR A L'UNANIMITE**

**6 – RENOUELEMENT CONVENTION POLICE PLURI-COMMUNALE PERENNE SELONCOURT-HERIMONCOURT**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle la délibération du 11 juin 2013 qui instaurait la création d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt et la délibération du 7 mars 2017 portant renouvellement de la convention police pluri-communale pérenne entre les 2 Communes.

Cette mise en commun est prévue à l'article L.512-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**M. BUCHWALDER**

Précise que la convention sera signée pour une durée de 3 ans renouvelables par voie expresse, la convention précédente étant signée pour une durée d'un an.

Rappelle les missions des policiers municipaux dans le cadre de cette convention :

- Contrôles routiers
- Présence sur le terrain : maintien de l'ordre public...

**M. TISSERAND**

Demande comment va intervenir cette convention dans la situation actuelle (absence des 2 policiers municipaux de Seloncourt).

**M. BUCHWALDER**

Répond qu'il n'y a pas de solution à l'heure actuelle : il n'y a pas de policiers « disponibles » au Centre de Gestion du Doubs. Un appel a été fait auprès de la Police Nationale pour qu'elle soit plus disponible.

Les arrêtés et autres documents administratifs, gérés par la Police Municipale, sont pris en charge par les autres services.

**M. BUCHWALDER** donne la parole à **M. BUHLER**

**M. BUHLER**

Ajoute qu'en cas de « coup dur », la Police Municipale d'Hérimoncourt, par le biais de cette convention, peut intervenir sur Seloncourt, d'où l'importance de reprendre cette convention dans la période actuelle.

Informe également que les Centres de Gestion de Belfort et de Haute-Saône n'ont pas de policiers municipaux à proposer dans le cadre d'un remplacement.

**M. TISSERAND**

Interroge sur la possibilité d'étendre cette convention auprès d'une commune voisine.

**M. BUCHWALDER**

Répond que cela paraît plus difficile.

Rappelle que la convention a été mise en place avec la Commune d'Hérimoncourt dont la taille est comparable à celle de Seloncourt et au vu de la proximité des 2 Communes.

La Commune d'Hérimoncourt emploie un policier municipal. C'est aussi un atout pour elle.

**M. TISSERAND**

Répond que c'est le principe de mutualisation. Plus il y a d'adhérents, mieux c'est.

#### **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

<b>7 – AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR ET MADAME JEAN-PIERRE GEHIN</b>
---

**M. GANZER** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente une parcelle de terrain communal située au lotissement de la Mélenne, prise sur la parcelle AL 418.

Cette parcelle jouxtant la propriété de Monsieur et Madame Jean-Pierre GEHIN, domiciliés 47 rue de la Mélenne à Seloncourt, ceux-ci se sont portés acquéreurs.

La parcelle d'une surface de 02a94ca, cadastrée AL 681, est proposée au prix de vente de 6 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 1 764 €.

Des réseaux souterrains grevant cette parcelle, une servitude de réseaux et de passage devra être établie par acte authentique au profit de la Commune. Conformément à l'annexe 6.1 du PLU, « les propriétaires s'engagent à ne procéder à aucune construction ou plantation dans une bande de 2.5m de part et d'autre de la canalisation et à aucune plantation d'arbres ou arbustes ni à aucune façon culturale descendant à une profondeur supérieure à un mètre dans les 2.5m suivants ».

Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs et les frais de géomètre à la charge de la Commune.

Cette vente de terrain rentre dans le cadre de la politique de réduction des surfaces entretenues par les services de la Ville.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**M. TISSERAND**

Fait remarquer, qu'au niveau de l'entretien, ce n'est pas cette parcelle de la Mélenne qui a coûté le plus cher à la Commune.

*« Ce qui me dérange le plus, c'est qu'on vend encore du chemin d'aisance qui était prévu dans le plan du lotissement.*

*La traversée rue du Muguet/Rue de la Mélenne était quand même utilisée. Si la partie B est vendue à M. PARREIRA, ça sera complètement bouché. Ce qui est le plus gênant pour moi, c'est la vente du terrain à M. LOMBARDOT pour gagner pas grand-chose.*

*Ce chemin était vraiment une voie structurante. C'est dérangeant de brader le domaine public. »*

**M. BUCHWALDER**

Répond que le terme brader est impropre.

**M. TISSERAND**

Ajoute que la politique, c'est de développer les déplacements doux. C'est favoriser les vélos et les piétons et là, on fait exactement le contraire. On déstructure le lotissement.

**VOTE**

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)**

**5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)**

**MMES ROCH, WERNY, MM. BEE (+ 1 PROCURATION), TISSERAND**

**8 – AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR CEDRIC GRABS**

**M. GANZER** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que Monsieur Cédric GRABS, domicilié 49 rue de Vandoncourt à Seloncourt, souhaite acquérir une parcelle communale comme terrain à bâtir, située 43 rue de Vandoncourt à Seloncourt.

Cette parcelle d'une surface de 8 ares est prise sur la parcelle cadastrée AI 192.

La nouvelle parcelle cadastrée AI 225 est proposée au prix de vente de 63 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 50 400 €.

Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**M. BEE**

Demande une précision : *« A la Commission Urbanisme/Développement Economique en date du 12 octobre, j'avais compris que le chemin piétonnier qui reliait le lotissement à la rue de Vandoncourt restait dans le domaine public et je vois sur le plan remis (surlignage jaune) qu'il ferait partie de la route. »*

**M. GANZER**

Répond par la négative.

Précise que le chemin part de la rue Becker pour rejoindre la rue de Vandoncourt. Il passe au-dessus du 2<sup>ème</sup> terrain qui est au Nord.

Transmettra une vue aérienne du plan.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**9 – ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AD556 – PROPRIETE DE MONSIEUR PIERRE MARTINET**

**M. GANZER** présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que, suite au découpage de la parcelle AD 19 appartenant à Monsieur Pierre MARTINET, domicilié 62 rue de Dasle à Seloncourt, la Commune de Seloncourt lui propose d'acquérir une parcelle de terrain lui appartenant afin de régulariser l'alignement actuel.

Le prix d'acquisition de cette parcelle d'une surface de 127 m<sup>2</sup>, cadastrée AD 556, s'élève à 5 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 635 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune. Les frais de bornage ont été pris en charge par Monsieur MARTINET.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**10 – AUTORISATION DE VENTE D'UNE CELLULE COMMERCIALE**

**M. GANZER** présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'une cellule commerciale ainsi que les parties communes, sise 17 rue Viette à Seloncourt.

Cette cellule commerciale (lot n°6) d'une superficie de 76 m<sup>2</sup> fait partie de la Résidence Les Cossis.

Cette proposition fait suite à une demande formulée par Monsieur et Madame Stéphane et Stéphanie GIVRON, domiciliés 6 quinques rue de l'Eglise à BONDEVAL.

Madame Stéphanie GIVRON souhaite y établir son cabinet de psychologue clinicienne.

Le prix d'achat proposé est de 23 000 €.

Les frais de notaires et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette cellule commerciale.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**M. TISSERAND**

Rappelle que le bilan financier de cette affaire n'est pas « terrible ».

*« On avait parlé de 70 000€. On perd 50 000€ sans rien faire. »*

Demande si la cellule concernée est celle dont la vitre est cassée et si son remplacement sera pris en charge par les assurances.

**M. GANZER**

Répond que la cellule sera achetée en l'état.

**M. BUCHWALDER**

Revient sur l'historique de ce bâtiment.

Rappelle qu'à l'époque, la Commune a essayé de favoriser l'implantation de M. SENGER au Bas de Boutonneret. Elle a souhaité faire dans l'immeuble vacant des logements, ce qui a été une réussite.

Rappelle également qu'il n'y avait aucun repreneur pour ce bâtiment.

*« Le choix avait été fait de préserver des cellules commerciales en Centre-Ville. Ça n'a pas marché. L'agence immobilière mandatée pour ce bien n'a eu aucune touche.*

*Le bilan financier n'est pas heureux. Nous sommes quand même satisfaits de préserver une activité. »*

**M. TISSERAND**

Demande si l'autre cellule sera louée.

**M. BUCHWALDER**

Répond qu'une personne est intéressée pour louer la seconde cellule commerciale. Il ajoute que 23 000€, c'est mieux que zéro et qu'il fallait acter cette proposition d'achat.

**M. MIESKE**

Ajoute que cette vente dynamisera peut-être la location de la deuxième cellule.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**11 – SPECTACLE DE CONTE DE NOËL « SIM SALABIM » - SAMEDI 22 DECEMBRE 2018**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal que, dans le cadre des animations organisées par la Médiathèque Alice Boname, un spectacle de conte de Noël intitulé « SIM SALABIM » soit donné par la Compagnie du Clair Obscur, le samedi 22 décembre 2018 à 15 H à la Salle des Cossies.

Il est proposé d'approuver le déroulement du spectacle et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Compagnie du Clair Obscur, 40, rue de Longvic – 21300 CHENÔVE représentée par M. Jean-Paul THIEBAULT, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 1 033 € TTC (frais de déplacement compris).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 11 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE**  
**POUR A L'UNANIMITE**

**12 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION POUR LE SALON D'ART 2019**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose que, dans le cadre de la réalisation du 39<sup>ème</sup> Salon d'Art qui se tiendra du 09 au 24 novembre 2019, la Ville de Seloncourt sollicite Pays de Montbéliard Agglomération pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 11 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE**  
**POUR A L'UNANIMITE**

**13 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE POUR LE SALON D'ART 2019**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose que, dans le cadre de la réalisation du 39<sup>ème</sup> Salon d'Art qui se tiendra du 09 au 24 novembre 2019, la Ville de Seloncourt sollicite le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 11 octobre 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE**  
**POUR A L'UNANIMITE**

**14 – ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2019**

**M. ROBERT** présente ce point.

Il est proposé :

⇒ d'approuver l'assiette des coupes de bois de l'exercice 2019 dans les parcelles désignées ci-dessous pour l'amélioration et la régénération de la forêt communale :

Numéro de parcelle	Surface à parcourir (hectares)	Type de coupe	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)
11	5.26	Amélioration	270
17	3.55	Secondaire	330
27r	3.00	Secondaire	160
29r	2.67	Secondaire	140
37	5.15	Amélioration	210

⇒ de décider de vendre sur pied, et par les soins de l'Office National des Forêts, les arbres susceptibles de fournir des **grumes** dans les parcelles désignées ci-dessous, comme suit :

	En bloc et sur pied	En futaie affouagère
Résineux	<del> </del>	<del> </del>
Feuillus		Parcelles : 11 17 27r 29r 37  Découpes : <input type="checkbox"/> standard <input checked="" type="checkbox"/> autre

selon les critères suivants :

ESSENCE	Diamètre à 130 cm de hauteur	Diamètre au bout de la grume	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
FEUILLUS	40 cm	30 cm	Pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande



L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, sous la responsabilité des trois garants de la bonne exploitation des bois, désignés par le Conseil Municipal, conformément aux règles applicables en la matière, et qui ont accepté la mission qui leur est confiée :

⇒ M. MIESKE, M. SAVORGNANO et M. BRETON

La situation des coupes de bois et la nature des bois concernés sont désignées ci-dessous :

<b>Nature de la coupe</b>	Amélioration
<b>Numéro de parcelles</b>	11 ; 17 ; 27r ; 29r ; 37
<b>Produits à exploiter</b>	Petites futaies marquées en abandon Houppiers
<b>Conditions particulières</b>	Sur pied

Les délais d'exploitation sont fixés ainsi :

N° parcelles	11 ; 17 ; 27r ; 29r ; 37
Produits concernés	Tous
Fin d'abattage	Date fixée par le règlement communal
Fin de façonnage	Date fixée par le règlement communal
Fin de vidange	Date fixée par le règlement communal

Vente de gré à gré :

- Chablis en bloc et sur pied : vente simple de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.
- Produits de faibles valeurs : vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

La Commission Environnement / Cadre de vie, réunie le 15 octobre 2018, a émis un avis favorable.

#### **M. TISSERAND**

Demande si M. SAVORGNANO reste dans la Commission d'attribution des coupes de bois.

## M. BUCHWALDER

Précise que M.SAVORGNANO reste bien l'un des garants des coupes de bois.

### VOTE POUR A L'UNANIMITE

#### 15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRES DES INTEMPERIES DANS L'AUDE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés des intempéries qui ont frappé les 15 et 16 octobre 2018 le département de l'Aude, afin de participer aux actions de secours aux populations touchées par cette catastrophe.

Le montant de cette subvention est fixé à 500 €.

### VOTE POUR A L'UNANIMITE

## DECISIONS DU MAIRE

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		avenant		titulaire mandataire	désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	date de signature	montant TTC
objet	nature	N°	objet					
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2018 09 20 38	Travaux	n°1 positif	Modification ventilation bib et régulation CTA consultation	EIMI	LOT 11 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	169 RUE DU BREUIL 25460 ETUPES	20/09/2018	19 076,04 €
REHABILITATION CENTRE CULTUREL DEC 2018 10 09 38	Travaux	n°1 négatif	Mise au point travaux en plus value et travaux en moins value	EGBTP	LOT 1 DEMOLITION TERRASSEMENT GROS OEUVRE VRD	ZI BOUQUIERES N 10 25400 EXINCOURT	09/10/2018	-2 763,59 €
AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE DEC 2018 10 09 40	Travaux	n°1 positif	Pose et dépose de candélabres	SAS VIGILEC	LOT 4 CABLAGE POSE ET RACCORDEMENT CANDELABRES	ZI LA CRAY 25420 VOUJEAUCOURT	09/10/2018	1 663,20 €

## **ARRETES DU MAIRE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018**

#### **ARRETES MUNICIPAUX DU 17 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2018**

ARR2018-09-17-109	Septembre	17	Mise en place zone bleue ( 4 emplacements ) rue du Centre
ARR2018-09-18-110	Septembre	18	Arrêté autorisation débit de boissons Ferme des Minimes Fête du Cheval 23 septembre 2018
ARR2018-09-18-111	Septembre	18	Arrêté de travaux EUROVIA - Arrêt de bus Bergeronnettes
ARR2018-09-19-112	Septembre	19	Arrêté de travaux EIMI ELEC rue de la Pâle
ARR2018-09-19-113	Septembre	19	Arrêté de travaux ERT TECHNOLOGIES rues Bondeval, Casernes et Côte
ARR2018-09-24-114	Septembre	24	Arrêté autorisation de débit de boissons VinSaveurs 20 et 21 octobre 2018 par CASH
ARR2018-09-28-115	Septembre	28	Arrêté de travaux MCC Perney 14 rue du Muguet, 7 rue andré Parrot pour changement cadre et tampon Orange
ARR2018-09-28-116	Septembre	28	Arrêté de travaux 12 rue des Cerisiers - Combe Guenot SARL STIEFVATER
ARR2018-10-02-117	Octobre	2	Arrêté modificatif régie de recettes médiathèque
ARR2018-10-02-118	Octobre	2	Arrêté de travaux ERT TECHNOLOGIES rue Bondeval, Casernes et Côte - Annule et remplace ARR 2018-09-19-113
ARR2018-10-03-119	Octobre	3	Arrêté circulation interdite rue Motteler 20 et 21 octobre 2018 Manifestation VinSaveurs
ARR2018-10-04-120	Octobre	4	Arrêté autorisation de débit de boissons concerts Cécilia 13 et 14 octobre 2018
ARR2018-10-04-121	Octobre	4	Arrêté travaux TP COURTOT création regards EP et EU rues de Paupin, des Sources et des Combes
ARR2018-10-08-122	Octobre	8	Arrêté travaux entreprise SADE CGTH - Mise à niveau de regards rue Viette
ARR2018-10-09-123	Octobre	9	Arrêté travaux entreprise EIMI Elec - Raccordement électrique bâtiment collectif rue d'Audincourt
ARR2018-10-12-124	Octobre	12	Arrêté portant réglementation des modalités d'implantation des compteurs de type "LINKY"

---

## **QUESTIONS ORALES**

### **M. TREMBLIN**

- Nouveau point sur la maison médicale

### **M. GAGLIARDI**

Répond que le bâtiment n'a pas encore été réceptionné. Quelques travaux sont encore à effectuer dont l'installation de la douche.

L'information sera donnée au prochain Conseil Municipal.

### **M. BUCHWALDER**

Informe qu'à ce jour, c'est le statu quo pour le recrutement de nouveaux médecins.

### **M. TISSERAND**

- Représentativité de l'opposition au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Demande d'une nouvelle élection

### **M. BUCHWALDER**

Répond que ce n'est pas possible.

Rappelle l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles.

Ajoute que les comptes rendus des Conseils d'Administration du CCAS pourront être consultables auprès de Madame BARDEY.

## **INFORMATIONS**

### **Mme CHALOT**

- Permanences Salon d'Art

Des créneaux sont encore disponibles pour des permanences au Salon d'Art.

Contact à prendre avec Mme Véronique HERREN.

- Hébergement d'un artiste exposant au Salon d'Art

Un artiste recherche un hébergement pour les 3 week-ends d'ouverture du Salon d'Art.

### **Mme PAICHEUR**

- Repas des Anciens

Il ne se tiendra pas un samedi, comme les années passées, beaucoup de seloncourtois participant à la randonnée des Lumières de Noël à Montbéliard. Il sera organisé le jeudi 20 décembre.

## **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**M. BUCHWALDER** informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra lundi 10 décembre 2018 à 18H30 et non le mardi 11 décembre, comme initialement prévu, en raison d'une rencontre organisée par M. DEMOUGE, Président de PMA avec les élus à cette date.

Fin de séance à 19H48.

Le Secrétaire de Séance

**Michel GANZER**